

**TERRES DE FRANCE**

**SCA à capital variable au capital plancher de 200 000 €**

Siège social : PARIS (75009), 24 Rue de Clichy

800 387 045 RCS PARIS

---

**Monsieur/Madame ...**

---

---

PARIS, le 05 juin 2026.

Cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires commanditaires de notre société sera réunie le 30 juin 2026 à 17 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :*

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Fixation du prix de l'action dans le cadre de la diminution du capital souscrit.
- Mandats des membres du conseil de surveillance.

*De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :*

- Modifications à apporter aux stipulations des articles 11 et 12 des statuts.

Les actionnaires pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Vous trouverez ci-joint un document unique de vote. Les autres annexes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des procurations et/ou formulaires de vote par correspondance reçus après cette date.

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

**La gérance**